

## Information Bourses 2026/2027

Formation par alternance et par apprentissage – Services à la personne – Santé - Social  
À MFR CHATEAUNEUF SUR ISERE

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer à la MFR.

La bourse nationale est obtenue en fonction de deux critères :

1/ Les ressources de la famille : c'est le Revenu Fiscal de Référence inscrit sur **l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de l'année 2025** qui sera pris en compte cette année (Avis d'imposition qui sera reçu courant de l'été 2026)

2/ Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge (figurant sur votre avis d'imposition).

Pour information ci-dessous le barème pour l'année 2025/2026. Celui de l'année 2026/2027 n'est pas encore connu à ce jour.

Nombre d'enfants à charge en 2023	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	21 611 €	23 272 €	26 596 €	30 753 €	34 908 €	39 897 €	44 883 €	49 870 €

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante, <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>, qui vous donnera une estimation de son montant.

**D'autres informations concernant les modalités de dépôt des dossiers de bourses vous seront communiquées après votre inscription.**

**Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la Maison Familiale Rurale  
Mme JEGOU Patricia 04.75.71.88.00. ou patricia.jegou@mfr.asso.fr**